

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 13
présents 8
votants 11

Délibération N°002/2026

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET DU C.C.A.S.

L'An Deux Mille Vingt Six : le 03 février à 17h00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 28 janvier 2026

PRÉSENTS : M. Fabien CASTANO – Mme Stéphanie VIDAL - Mme Valérie FRANCO - Mme Virginie POLLET
- M. Richard BAZIAN – Mme Marie-Christine BUON – Mme Danielle DRILLES – M. Rachid HASSANI

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION : Mme Audrey PIQUÉ donne procuration à Mme Stéphanie VIDAL - Mme Mauricette SOL donne procuration à Mme Virginie POLLET – Mme Nathalie FOXONET donne procuration à Mme Danielle DRILLES

ABSENT EXCUSÉ : Mme Marie-Line GOT – M. Gilles FOXONET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien CASTANO

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Administration doit élire son nouveau Président.

M. le Président, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. le Président cède la présidence de l'assemblée à Mme Stéphanie VIDAL et quitte la séance. M. Fabien CASTANO est désigné secrétaire de séance pour cette délibération.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Date de transmission de l'acte: 03/03/2026

Date de reception de l'AR: 03/03/2026

066-216600148-DECCAS_002_2026-BF

A G E D I

Le CFU du budget du CCAS fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	23 460,74 €
Recettes	23 531,37 €
Résultat de l'exercice	70,63 €
Excédent/déficit antérieur reporté	3 076,50 €
Résultat de clôture	3 147,13 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé de sa Présidente, Mme Stéphanie VIDAL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget du C.C.A.S tel que présenté ci-dessus,

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 03 février 2026

La Présidente de séance,

Stéphanie VIDAL



Date de transmission de l'acte: 03/03/2026

Date de reception de l'AR: 03/03/2026

066-216600148-DECCAS_002_2026-BF
A G E D I